

1. APPLICATION

1.1. Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à la société Academy de la Formation SARL DEP, 130 rue longue mare 50110 Cherbourg-en-Cotentin.

1.2. Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client qu'Academy de la Formation n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

1.3. Toute commande passée à Academy de la Formation implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes CGV.

1.4. Academy de la Formation pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web depformation.com. Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client est censé en avoir pris connaissance, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

2. OFFRE ET COMMANDE

2.1. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières d'Academy de la Formation, le délai de validité de nos offres est d'un mois.

2.2. Toute commande qui n'aurait pas été précédée d'une offre écrite d'Academy de la Formation, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par Academy de la Formation.

2.3. Nos agents ou représentants ne disposent pas d'un pouvoir de représentation. Les ventes qu'ils négocient n'acquièrent donc un caractère ferme qu'après l'envoi par Academy de la Formation d'une acceptation écrite de la commande.

3. PRIX

3.1. Les prix d'Academy de la Formation sont libellés en euros et sont nets de taxes.

3.2. Les prix d'Academy de la Formation ne visent que la fourniture de prestations de services décrites dans les conditions particulières, à l'exclusion de toute autre prestation. Si des prestations supplémentaires sont commandées par le client, elles lui seront facturées en plus du prix prévu.

3.3. Les prix des stages ne comprennent pas les frais de transport, d'hébergement ou de repas ; toutefois, ils incluent la documentation, les exercices et les résumés remis aux participants.

4. PAIEMENT

4.1. Un acompte est perçu par Academy de la Formation dans les conditions suivantes :

- 30 % à la signature de la convention pour les clients professionnels
- 30 % à l'expiration du délai de rétractation pour les clients particuliers

4.2. Toute formation commencée effectivement donne lieu à un règlement intégral par le stagiaire, ou l'entreprise, ou par l'organisme gestionnaire des fonds de formation.

4.3. Les factures sont payables dans la devise de facturation au siège social d'Academy de la Formation, au plus tard un mois après réception de la facture.

4.4. L'envoi ou la remise en mains propres des diplômes et attestations de formation se fera après le règlement total de la facture.

4.5. Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit au siège social d'Academy de la Formation, huit jours ouvrés après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

4.6. En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

4.7. Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit, sans mise en demeure et ce dès le premier jour de retard, des intérêts au taux légal en vigueur. Le taux légal sera majoré au-delà de deux mois. Les frais de recouvrement forfaitaires sont également appliqués, selon les taux en vigueur à la date de la signature de l'offre.

5. DÉLAIS

5.1. Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité d'Academy de la Formation ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

5.2. Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par Academy de la Formation.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout support pédagogique utilisé à des fins de formation reste la propriété d'Academy de la Formation et ne peut être utilisé que par un formateur d'Academy de la Formation.

7. GARANTIES

Academy de la Formation s'engage à fournir un exemplaire du support de formation à chacun des stagiaires présents lors des actions de formation. Les formateurs disposent par ailleurs de supports pédagogiques classiques permettant de pallier une défaillance technique des outils pédagogiques.

8. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

Lorsque la prestation de service est terminée, Academy de la Formation n'assume que les responsabilités prévues à l'article 6313-1. En conséquence, Academy de la Formation n'est tenu responsable d'aucun dommage pour des dégâts encourus par le client, à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou un utilisateur internet ou n'importe qui en dehors du personnel d'Academy de la Formation.

9. CONFIDENTIALITÉ

Tous les collaborateurs d'Academy de la Formation signent une clause de confidentialité leurs interdisant de divulguer toute information qui pourrait être portée à leur connaissance au cours de leurs interventions, aussi bien au sein des structures où ils se rendent que celles qui leur sont transmises pour la mise en place des différents supports administratifs et pédagogiques.

10. NON RÉALISATION DE LA PRESTATION À L'INITIATIVE D'ACADEMY DE LA FORMATION

Faute de réalisation totale ou partielle de la formation, Academy de la Formation proposera un report de la formation. Si la nouvelle proposition ne répond pas aux attentes du client, Academy de la Formation remboursera les sommes indûment perçues.

11. NON RÉALISATION DE LA PRESTATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

11.1. Le client professionnel dispose d'un délai de rétractation de 14 jours suite à la signature de la convention, le client particulier dispose d'un délai de 10 jours suite à la signature du contrat de formation.

11.2. La rétractation doit être formalisée par écrit, Soit par lettre recommandée, soit par mail à accueil@academydelafornation.com. Le courrier sera remis en main propre contre décharge. Un formulaire de rétractation est joint à la convention pour les clients professionnels ou au contrat pour les clients particuliers.

11.3. Sauf disposition différente dans les conditions particulières ou contractuelles, l'annulation de la formation à l'initiative du client en dehors du délai de rétractation engendrera une facturation équivalente à l'intégralité du contrat, hors cas de force majeure définie dans l'article 1218 du code civil.

11.4. Dans le cas d'un organisme gestionnaire de fonds de formation qui verse l'acompte à Academy de la Formation, en cas d'annulation en dehors du délai de rétractation, il est expressément convenu que le montant du versement à l'inscription reste acquis à Academy de la Formation.

12. COMPÉTENCE

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles d'Academy de la Formation avec le client est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Cherbourg.

13. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles d'Academy de la Formation avec le client sont régies par le droit français.